

Distributeurs de sodas à l'école UNE INTERDICTION QUI FAIT "PSCHITT"

La Flandre vient de signer un pacte avec l'industrie agroalimentaire pour "éloigner les mauvais aliments des enfants à l'école". Dans les établissements de Belgique francophone, on pourra encore se goinfrer.

Pour cerner l'ampleur de la vente de boissons sucrées et de friandises dans les écoles, il nous semblait pertinent de contacter en premier lieu les établissements scolaires. Sauf que sur 80 tentatives de contact, tant en primaire qu'en secondaire, les réponses ont été plutôt maigres. Quand on ne mettait pas carrément en doute l'authenticité de notre demande: "Qui me prouve que vous êtes journaliste?" Question à laquelle on serait tenté de répondre: journaliste ou pas, bien se nourrir,

n'est-ce pas, au fond, un enjeu éducatif ?

"Se nourrir sainement fait partie des savoirs essentiels qu'un élève doit acquérir. En septembre 2018, chaque école aura l'obligation de fournir un plan de promotion de la santé et de l'alimentation saine. La ministre veut parvenir à la disparition de distributeurs de friandises et de sodas mais sans les interdire" nous apprend alors le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns. *"Car l'interdiction, ça ne marche pas."* Et le cabinet d'évoquer une autre interdiction "qui n'a pas marché", celle de fumer. *"Lorsqu'on a interdit aux enseignants et aux élèves de fumer dans les écoles, on a constaté que cela ne changeait rien au nombre de jeunes qui fumaient. Le problème est complexe. Comme pour les sodas: qu'on les interdise ne changera rien: les jeunes en consommeront tout autant."* On s'interroge sur la comparaison faite entre limonade et tabac. Selon la logique du ministère, pourquoi ne pas réautoriser la consommation de tabac dans les établissements scolaires? Cela éviterait aux enfants de prendre froid dehors. Puisque l'interdiction "ne change rien"... Tout de même. La valeur d'exemple à l'école, elle existe, non? Pourquoi ne pas installer des distributeurs de cigarettes, de feuilles à rouler, de bières, alors, tant qu'on y est? Et la réponse tombe: *"Les mauvaises habitudes, monsieur, sont difficiles à changer"*.

Et donc, en Fédération Wallonie-Bruxelles, on continuera à vendre des sodas dans les écoles, du moins dans le secondaire. *"Pour le primaire, normalement, il n'y en a pas, mais rien ne les interdit formellement."*

Quant à la Flandre, le fameux pacte qu'elle vient de signer n'est pas contraignant. *"Cela dépend du bon vouloir des écoles"*, remarque-t-on, là-bas. Tout comme l'on note très prosaïquement ce qui pourrait expliquer la volonté mollassonne des autorités à prendre le problème à bras-le-corps: ça rapporte beaucoup d'argent. Aux écoles, et bien sûr à l'industrie agroalimentaire. On parle de 447 millions d'euros de chiffre d'affaires par an pour toute l'industrie en Belgique de la vente par distributeurs, dont *"80 % sur les lieux de travail"*. Aucun chiffre précis n'est disponible pour les écoles. Les 20 % restants? Moins? Qui sait? Personne. Mais au moins a-t-on une idée du prix de la santé de nos enfants...

✘ Gauthier De Bock

LA MINISTRE VEUT
LEUR DISPARITION.
MAIS SANS LES
INTERDIRE...